

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAMAZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard MONPOUILLAN, Maire.

Date convocation : 24 mars 2025

PRESENTS : M. MONPOUILLAN Bernard – M. LAGROLLET Serge – Mme LASSUS Aurélie – Mme CASTELLARNAU Valérie - M. DUCOM Alexandre – Mme HALLIEN Catherine – Mme LAFFARGUE Françoise – M. ALVES Manuel - M. DESCAMPS Philippe - Mme JANTHIEU Carole - M. CARLES Julien- Mme MONICARD Christine

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. LE GALLIC Adrien

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Délibération : PARTICIPATION EXTENSION RÉSEAU

Monsieur le Maire a accordé le 19 novembre 2024 un permis de construire portant sur la construction d'une maison individuelle sur un terrain à bâtir situé quartier Baron.

TERRITOIRE D'ENERGIE 47 a instruit cette demande et informe la Commune qu'une extension de réseau électrique est nécessaire sur 142m. Pour information, TERRITOIRE D'ENERGIE 47 prend en charge les 100 premiers mètres et le reste est à la charge du demandeur.

Le montant restant de la contribution pour ces travaux d'extension du réseau électrique s'élève à 2 520 €.

La Mairie souhaite prendre en charge le coût du raccordement et se substituer au demandeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement de cette contribution à TERRITOIRE D'ENERGIE 47
- **DECIDE** de prendre en charge les coûts des travaux pour un montant de 2 520 €
- **S'ENGAGE** à se substituer au demandeur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Délibération : VOTE DU CFU 2024

M. le Maire présente le compte financier unique 2024 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 738 796.28 €
Recettes : 1 808 817.97 €

Section d'investissement

Dépenses : 527 875.42 €
Recettes : 349 669.94 €

Restes à réaliser dépenses : 68 564.48 €
Restes à réaliser recettes : 30 100.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- un excédent de fonctionnement de : 254 946.83 €
- un déficit d'investissement de : 178 205.48 €

Avant de procéder à la délibération, et en application de l'article L 2121 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire se retire afin de ne pas participer au vote.
Le CM vote et approuve le CFU 2024 comme présenté.

Délibération : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du receveur de l'exercice 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 254 946.83 €
- un excédent reporté de : 815 074.86 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 070 021.69 €

-un déficit d'investissement de : 178 205.48 €
-un déficit des restes à réaliser de : 38 464.48 €
soit un besoin de financement de : 216 669.96 €

Le CM décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : excédent 1 070 021.69 €
Affectation complémentaire en investissement article 1068 : 216 669.96 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 853 351.73 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 178 205.48 €

Délibération : VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2025

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et les allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025,
Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal

- **décide** de fixer les taux suivants :

✓ Foncier Bâti	50.29%
✓ Foncier Non Bâti	80.28 %
✓ Taxe d'habitation	13.31 %

Délibération : VOTE DES SUBVENTIONS 2025

La ville de Samazan est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune véritable actrice de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sports, santé, emploi, éducation, etc... Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessous.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2024 ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBV 2025
ADMR /LE MAS D'AGENAIS	600
ADMR Guérin	600
ADRA 47	300
AFM Téléthon	100
ADOT 47 Don d'organes	100
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
AMIS DE RENAUD JEAN	150
CLUB DE GYM	300
CLUB DES AINES RURAUX	300
FNACA SAMAZAN	300
COMITE DES FETES	3 000
COMITE SOUVENIR FRANCAIS	500
COOPERATIVE SCOLAIRE SAMAZAN	700
DANSE EVASION	150
INSTITUT BERGONIE	300
JOYEUX BELOTEURS	300
LA BOITE A JOUER	150
RESTAURANT DU COEUR	300
SECOURS POPULAIRE	100
STE PETANQUE	500

SYNDICAT DE CHASSE	500
USS	18 000
FNATH	100
ARAC Fourques	300
Association Globe trott'aide	100
Association Yoga Anahate	100
APE SAMAZAN	1 000
TOTAL	28 950

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Après avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025.
- **dit** que les subventions seront inscrites au budget 2025.

Délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire présente le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 851 057.73 €

Section d'investissement : 935 847.09 €

Le CM vote le budget 2025 ainsi présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Bernard MONPOUILLAN

M. LAGROLLET Serge 1 ^{er} adjoint	Mme LASSUS Aurélie 2 ^{ème} adjoint	Mme CASTELLARNAU Valérie 3 ^{ème} adjoint
M. ALVES Manuel 4 ^{ème} adjoint	Mme LANGLADE Pierrette	Mme JANTHIEU Carole
M. LE GALLIC Adrien	Mme LAFFARGUE Françoise	M. DUCOM Alexandre
M. CARLES Julien	Mme HALLIEN Catherine	M. DESCAMPS Philippe
Mme MONICARD Christine		